

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3694

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Garage Clément Marot - Extension et réaménagement - Fourniture d'équipements et de rayonnages destinés au stockage des pièces détachées - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3049 en date du 21 mars 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux et de fournitures dans le cadre de l'extension et du réaménagement du garage Clément Marot à Lyon 7°. Cette consultation comprenait cinq lots de travaux et deux lots de fournitures. A l'issue d'une première consultation, le lot n° 9 : fourniture d'équipements et de rayonnages destinés au stockage des pièces détachées, a été déclaré sans suite et a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 14 octobre 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Lapouyade SAS pour un montant de 18 542 € HT, soit 22 176,23 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la fourniture d'équipements et de rayonnages destinés au stockage des pièces détachées (lot n° 9), dans le cadre de l'extension et du réaménagement du garage Clément Marot à Lyon 7° et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Lapouyade SAS pour un montant de 22 176,23 € TTC.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 215 870 - opération n° 0929, conformément à l'autorisation de programme individualisée correspondante.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,